

Séance publique du 13 décembre 2004

Délibération n° 2004-2353

commission principale : développement économique

objet : **Convention d'animation économique avec l'Aspie sur le territoire de la conférence Porte des Alpes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La territorialisation de l'action économique est une priorité dans la stratégie de développement économique de la communauté urbaine de Lyon. Elle s'inscrit pleinement dans les objectifs de proximité définis dans le plan de mandat et s'intègre dans la logique partenariale de Grand Lyon, esprit d'entreprise.

Cette politique permet d'assurer une présence communautaire auprès des entreprises, des collectivités locales et des acteurs économiques, et ce pour :

- mieux suivre les projets locaux et les attentes des chefs d'entreprises,
- être plus réactif dans la gestion des dossiers économiques,
- nourrir la politique économique communautaire des attentes du terrain.

Pour cela, la Communauté urbaine établit des conventions avec des structures locales (associations, syndicat intercommunal) en accord avec les élus locaux, afin qu'elles assurent une animation économique sur le périmètre d'intervention défini par la Communauté urbaine (conférences des maires)

Dans ce cadre la Communauté urbaine souhaite assurer une animation économique locale à l'échelle du territoire de la conférence Porte des Alpes (communes de Mions, Chassieu, Bron et Saint Priest).

La présentation du territoire

Au niveau économique, ce territoire est structuré autour des zones d'activités Mi-Plaine (300 hectares), Lyon sud-est en partie (975 hectares), le parc technologique de Porte des Alpes (140 hectares) et possède aussi de nombreuses zones d'activités insérées dans le tissu urbain. Il faut aussi mentionner la présence d'Eurexpo et de l'aéroport de Bron.

En terme d'activités économiques, ce territoire représente :

- 5 371 entreprises,
- 13 % de la superficie de la Communauté urbaine,
- 8 % de la population,
- 10 % des emplois,
- 11 % de la base de taxe professionnelle.

La mission d'animation économique

Afin d'assurer une animation économique locale la Communauté urbaine souhaite apporter une contribution financière à l'association Saint Priest pour l'insertion par l'emploi (Aspie) :

L'Aspie a, actuellement, pour activités principales :

- la gestion d'actions et de dispositifs vers l'emploi dans les communes de Mions et de Saint Priest : l'accompagnement dans le cadre de l'insertion (Asi, Plie, etc.),
- l'action pour la création d'entreprises dans le secteur de Saint Priest.

Dans le cadre de cette mission d'animation économique de proximité, l'association élargira son périmètre d'intervention à l'ensemble des communes de la conférence des maires Porte des Alpes.

Le programme d'actions

La mission d'animation économique assurée par l'Aspie porte sur les axes suivants :

- l'accompagnement des entreprises

- . faciliter l'implantation : recherche de locaux, etc.,
- . accompagner les besoins d'extension des entreprises locales,
- . orienter les entreprises vers les bons interlocuteurs suivant leurs projets ;

- l'interface entre les entreprises et la Communauté urbaine

- . créer ou renforcer un environnement favorable au développement des entreprises : accessibilité, assainissement, signalétique, etc.,
- . diffusion des outils économiques communautaires : espace numérique entreprises, entrepreneuriat, portail économique.

- la stratégie globale

- . diagnostic économique du territoire et veille des évolutions possibles sur le territoire.

Pour l'année 2005, le programme d'actions portera principalement sur :

- le suivi du dossier d'étude sur le projet Porte de Alpes,
- le suivi des requalifications des zones d'activités Lyon sud-est et Mi-Plaine,
- le suivi des études d'extension de la ZI Mi-Plaine,
- la création d'une base de données sur le foncier et l'immobilier du territoire,
- la connaissance du tissu économique (notamment des entreprises présentes dans les ZAC très nombreuses sur ce territoire).

Les modalités de suivi

Ces actions feront l'objet d'une présentation en conférence des maires au moins deux fois par an. Un comité de pilotage technique sera mis en place par l'Aspie en collaboration avec la Communauté urbaine afin d'assurer un suivi de l'action économique avec l'ensemble des acteurs (chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL), Chambre de métiers, Communauté urbaine, associations d'entreprises et services économiques des villes et l'Aspie).

La durée de la convention et le financement

Cette convention portera sur une durée d'un an, renouvelable deux fois par tacite reconduction à partir de sa signature (janvier 2005) et dûment visée par la Préfecture.

Le coût de la mission est de 75 000 €. La Communauté urbaine apporte une participation financière de 75 000 € (22 % de ce montant est apporté par le Conseil régional *via* le contrat d'agglomération) à l'Aspie, pour réaliser ses missions, selon les modalités prévues par la convention.

Pour réaliser cette mission, l'Aspie mettra en œuvre les moyens humains nécessaires ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement d'une participation à l'Aspie, forfaitaire non révisable de 75 000 € pour l'année 2005.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention citée ci-dessus avec le président de l'association Aspie.

3° - La dépense correspondante de 75 000 € sera imputée sur le budget de la Communauté urbaine - exercice 2005 - compte 657 480 - fonction 90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,